

Mesures de confiance et préparatifs pour la Conférence
de relance de la CSCE à Madrid

Les mesures de confiance prévues par la CSCE sont des mesures prises par les Etats participants pour donner plus de transparence à leurs activités militaires. L'Acte final d'Helsinki exige notamment la notification préalable des manoeuvres militaires d'envergure "de façon à contribuer davantage à renforcer la confiance et à accroître la sécurité et la stabilité". Les manoeuvres faisant appel à plus de 25 000 militaires devaient faire l'objet d'une notification au moins 21 jours avant le début des manoeuvres. L'invitation d'observateurs étrangers était également prévue dans l'Acte final, tout comme la notification préalable (et volontaire) des manoeuvres militaires de moindre envergure et des grands mouvements militaires.

Ces mesures non obligatoires ont été appliquées de façon assez satisfaisante au cours de la période suivant la conférence d'Helsinki, mais un certain nombre de pays, y compris le Canada, ont vu la nécessité de les perfectionner. A Belgrade, le Canada a coparrainé une proposition visant à élargir la portée de l'Acte final en abaissant notamment le seuil de notification à 10 000 militaires, en faisant passer la période de notification de 21 à 30 jours, en exigeant la notification préalable des mouvements militaires et en élargissant la base des données pertinentes à fournir. Cette proposition fut, comme toutes les autres, abandonnée à la table de négociation étant donné l'absence de consensus. Toutefois, elle représente toujours, du point de vue canadien, une étape concrète destinée à perfectionner et à approfondir l'engagement collectif envers les mesures de confiance prévues par l'Acte final.

Durant la période menant à la conférence de Madrid, les mesures de confiance ont pris une certaine importance, reflétant ainsi l'insistance actuellement mise sur la dimension militaire de la détente. Les propositions françaises en vue d'une Conférence européenne du désarmement, l'annonce récente par le président Brejnev de retraits unilatéraux de troupes et certaines suggestions concernant les procédures de notification auront sans doute une influence sur l'étude des mesures de confiance à Madrid, même si aucun de ces développements n'est officiellement lié au processus de la CSCE. Le Canada, tout en espérant voir les mesures de confiance réétudiées à Madrid, désire s'assurer que l'on maintiendra un équilibre global dans l'étude des dispositions de l'Acte final. Par une série de consultations bilatérales avec d'autres Etats participants, le Canada explore la question des mesures de confiance et le rôle maximal qui pourra leur être réservé à Madrid.